



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 24 - JANVIER 2012

SOMMAIRE

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2012024-0001 - Arrêté préfectoral portant modification du comité technique de la direction départementale de la protection des populations du Nord	1
Arrêté N °2012024-0002 - Arrêté préfectoral portant modification du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord	4
Arrêté N °2012024-0003 - Arrêté préfectoral portant modification du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord	7
Arrêté N °2012025-0001 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la section de l'admission au séjour et de la section de l'asile de la direction de l'immigration et de l'intégration pour les r��c��piss��s de demande de carte de s��jour	10

59_Sous- Pr  fecture de VALENCIENNES

Arr��t�� N °2012018-0001 - - Arr��t�� rapportant celui du 08 juillet 2008 portant extension du SIAV, - Arr��t�� rapportant celui du 08 juillet 2008 portant r��duction du SOVIQUA.	13
--	----

R_A R S_Agence r  gionale de sant   Nord- Pas- de- Calais

Arr��t�� N °2012013-0007 - Arr��t�� portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie m��dicale multi sites - « BIOFLANDRES »	18
---	----

R_DIRECCTE_Direction r  gionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,

Unit   territoriale de la DIRRECTE Nord- Lille

Arr��t�� N °2012018-0002 - 1��re modification de l'arr��t�� pr��fectoral du 1er octobre 2010 fixant la liste des personnes habilit��es �� venir assister sur sa demande un salari�� lors de l'entretien pr��alable �� son licenciement ou �� une rupture conventionnelle Ressor t g��ographique de l'unit�� territoriale du Nord - Lille de la Direction R��gionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord - Pas- de- Calais	23
---	----



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012024-0001

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 24 Janvier 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant modification du
comité technique de la direction
départementale de la protection des
populations du Nord



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau de l'animation
territoriale interministérielle

Arrêté préfectoral portant modification du comité technique de la direction départementale de la protection des populations du Nord

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret n°2009-1984 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu la circulaire du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n°82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu la circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat (dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010, modifié le 24 novembre 2011, portant création du comité technique paritaire de la direction départementale de la protection des populations du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord et de la directrice départementale de la protection des populations du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'article 2 de l'arrêté du 23 juillet 2010 modifié est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le nombre de sièges de représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de la protection des populations du Nord est fixé à deux :

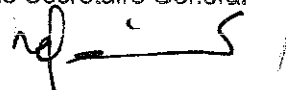
- la directrice départementale de la protection des populations, présidente, ou son représentant ;
- le secrétaire général de la direction départementale de la protection des populations, responsable des ressources humaines, ou son représentant. »

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010 modifié restent inchangées.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et la directrice départementale de la protection des populations du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **24 JAN. 2012**
Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Marc-Etienne PINAULDT



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012024-0002

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 24 Janvier 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant modification du
comité technique de la direction
départementale de la cohésion sociale du Nord



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau de l'animation
territoriale interministérielle

Arrêté préfectoral portant modification du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret n°2009-1984 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;

Vu la circulaire du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n°82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu la circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat (dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010, modifié les 28 septembre 2010 et 24 novembre 2011, portant création du comité technique paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord et du directeur départemental de la cohésion sociale du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'article 2 de l'arrêté du 23 juillet 2010 modifié relatif au nombre de sièges des représentants de l'administration est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le nombre de sièges de représentants titulaires de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord est fixé à deux :

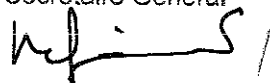
- Le directeur départemental de la cohésion sociale du Nord, président, ou son représentant ;
- Le secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord, responsable des ressources humaines, ou son représentant. »

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010 modifié restent inchangées.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la cohésion sociale du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 24 JAN. 2012
Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Marc-Etienne PINAULDT



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012024-0003

**signé par Marc- Etienne PINAULDT- Secrétaire général
le 24 Janvier 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant modification du
comité technique de la direction
départementale des territoires et de la mer du
Nord



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau de l'animation
territoriale interministérielle

**Arrêté préfectoral portant modification du comité technique de la direction
départementale des territoires et de la mer du Nord**

Le Préfet de la région Nord Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment ses articles 15 et 17 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1984 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu la circulaire du 23 avril 1999 relative à l'application du décret n°82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu la circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État (dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010, modifié le 24 novembre 2011, portant création du comité technique paritaire de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord et du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRETE

Article 1^{er}- L'article 2 de l'arrêté du 23 juillet 2010 modifié, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le nombre de sièges de représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer est fixé à deux :

- le directeur départemental des territoires et de la mer, président , ou son représentant;
- le secrétaire général de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord, responsable des ressources humaines, ou son représentant. »

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010 modifié demeurent inchangées.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et qui sera affiché au siège de la direction.

Fait à Lille, le 24 JAN 2012

Le préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Marc-Etienne PINAULDT



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012025-0001

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 25 Janvier 2012**

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la section de l'admission au séjour et de la section de l'asile de la direction de l'immigration et de l'intégration pour les récépissés de demande de carte de séjour

Secrétariat général

Direction des politiques
publiques

Bureau des affaires
départementales et du
suivi de l'action de l'Etat

**Arrêté portant délégation de signature
aux agents de la section de l'admission au séjour et de la section de l'asile
de la direction de l'immigration et de l'intégration
pour les récépissés de demande de carte de séjour**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) et notamment ses articles L.742-1, R.121-15, R.311-4 alinéa 1^{er}, R.311-5 à R.311-6 et R.742-2 à R.742-6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense Nord, Préfet du Nord ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur du 31 octobre 2005 relative conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière dans le cadre des dispositions du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le rapport de l'inspection générale de l'administration du 26 mars 2010 sur la délivrance des titres de séjour par la préfecture du Nord, et notamment la recommandation n°20 préconisant de « faire signer les récépissés de carte de séjour par l'agent qui les délivre effectivement » ;

Sur la proposition du secrétaire général et du secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les agents affectés à la section de l'admission au séjour de la direction de l'immigration et de l'intégration dont le nom suit sont autorisés à revêtir de leur signature les récépissés de demande de carte de séjour remis aux étrangers admis à souscrire une demande de titre de séjour (première délivrance, renouvellement, modification, duplicata) auprès de la préfecture du Nord au vu d'un dossier complet comprenant les pièces probantes relatives à leur état civil, à leur domiciliation dans le département du Nord et à l'objet de leur demande d'admission au séjour :

- Madame Corinne ALCIBIADE,
- Madame Faouzia AMAZIANE,
- Madame Noura ATMANI,
- Madame Béatrice BELLENGIER,

- Madame Claudine BOIDIN,
- Madame Sandrine BROCARD,
- Madame Marie-Pierre BRUYERE,
- Madame Patricia CAILLIERET,
- Madame Lydie CRETON,
- Madame Olivia CODIAT,
- Madame Nathalie DANDEL,
- Madame Martine DECLERCQ,
- Madame Karine DEROZIER,
- Madame Fatima DOULALI,
- Monsieur Tony DUMONT,
- Madame Céline FARINARO,
- Madame Isabelle FIEVET,
- Madame Annick GARÇON,
- Madame Marie-Antoinette GLADYSZ,
- Madame Héliana HEUANGPRASEUTH,
- Madame Annie LAMON,
- Madame Zohra LAGRENEZ,
- Madame Sandrine LEFRANÇOIS,
- Madame Julie LHIRONDELLE,
- Madame Sabah BELMIMOUN,
- Monsieur Xavier SAISON,
- Madame Anissa TAOURI,
- Monsieur David THUILLIER,
- Madame Audrey VANHEUVERSUYN,
- Madame Véronique VIRY,
- Madame Néfissa WOITTEQUAND.

Article 2 : Les agents affectés à la section de l'asile de la direction de l'immigration et de l'intégration dont le nom suit sont autorisés à revêtir de leur signature les autorisations provisoires de séjour valables un mois « en vue de démarches auprès de l'OFPPA », les récépissés « constatant le dépôt d'une demande d'asile » remis aux étrangers admis provisoirement au séjour qui demandent à bénéficier de l'asile, les récépissés « constatant l'admission en France au titre de l'asile » remis aux étrangers entrés en France sous couvert d'un visa de long séjour délivré au titre de l'asile, dans l'attente de la délivrance de leur titre de séjour, et les récépissés « constatant la reconnaissance d'une protection internationale » remis aux étrangers reconnus réfugiés ou apatrides ou ayant obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire et admis à souscrire une demande de délivrance de titre de séjour auprès de la préfecture du Nord au vu d'un dossier complet comprenant les pièces probantes relatives à leur état civil, à leur domiciliation dans le département du Nord et, le cas échéant, dans le département du Pas-de-Calais, et à l'objet de leur demande d'admission au séjour :

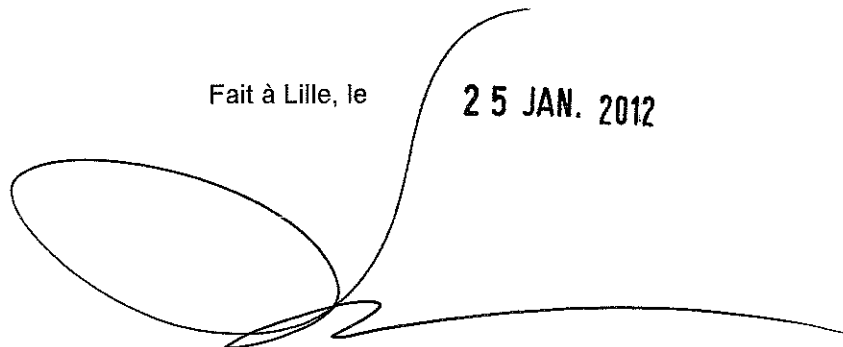
- Madame Maëva BRENNET,
- Madame Monique COUNEN.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 4 mai 2011 donnant délégation de signature aux agents affectés à la section de l'admission au séjour de la direction de l'immigration et de l'intégration est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le secrétaire général adjoint sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

25 JAN. 2012



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012018-0001

**signé par Franck- Olivier LACHAUD, Sous- Préfet de VALENCIENNES
le 18 Janvier 2012**

59_Sous- Préfecture de VALENCIENNES

- Arrêté rapportant celui du 08 juillet 2008 portant extension du SIAV, - Arrêté rapportant celui du 08 juillet 2008 portant réduction du SOVIQUA.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

**ARRETE PREFECTORAL RAPPORTANT L'ARRETE PREFECTORAL
DU 08 JUILLET 2008 PORTANT REDUCTION DU PERIMETRE
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
D'ONNAING, VICQ, QUAROUBLE**

**LE PREFET DE LA REGION NORD/PAS DE CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 1963 autorisant la création du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble,

VU les arrêtés préfectoraux successifs portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble,

VU la convention signée le 29 février 2008 entre le syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble et le syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées d'origine domestique et non domestique et des eaux pluviales du Parc d'Activité de la Vallée de l'Escaut (PAVE I et II),

VU le plan annexé à la convention précitée,

VU la demande présentée par la communauté d'agglomération de Valenciennes métropole par courrier en date du 18 novembre 2011,

VU la demande d'avis adressée au syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes et au syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble par courrier du Sous-Préfet de Valenciennes en date du 06 décembre 2011,

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2011 modifié donnant délégation de signature à M. Franck-Olivier LACHAUD, Sous-Préfet de Valenciennes,

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

ARRETE

Article 1er :

L'arrêté préfectoral du 08 juillet 2008 portant réduction du périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble est rapporté à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2 :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 :

Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une ampliation sera adressée, pour information, à :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes adhérentes,
- M. l'Administrateur des Finances Publiques chargé de la recette des finances de Valenciennes,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, délégation territoriale du Valenciennois,
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Nord/Pas-de-Calais,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Mme la Directrice des Relations avec les Collectivités Locales – 2^{ème} Bureau.

Fait à VALENCIENNES, le 18 janvier 2012.

Pour le Préfet
et par délégation
LE SOUS-PREFET


Franck-Olivier LACHAUD.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

**ARRETE RAPPORTANT L'ARRETE PREFECTORAL DU 08 JUILLET 2008
PORTANT EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT D'AULNOY-lez-VALENCIENNES, FAMARS, LA SENTINELLE,
MAING, MARLY, MONCHAUX-sur-ECAILLON, SAINT-SAULVE, VALENCIENNES**

LE PREFET DE LA REGION NORD/PAS-de-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral, en date du 3 décembre 1960, autorisant la création du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement,

VU les arrêtés préfectoraux successifs portant modifications des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes,

VU les conventions signées le 29 février 2008 entre le syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes et la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole d'une part et le syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes et le syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble d'autre part relative à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées d'origine domestique et non domestique et des eaux pluviales du Parc d'Activité de la Vallée de l'Escaut (PAVE I et II),

VU l'arrêté du 08 juillet 2008 réduisant le périmètre du SO.VI.QUA. par l'exclusion des territoires des Parcs d'Activités de la Vallée de l'Escaut I et II (PAVE I et II),

VU la demande présentée par la communauté d'agglomération de Valenciennes métropole par courrier en date du 18 novembre 2011,

VU la demande d'avis adressée au syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes et au syndicat intercommunal d'assainissement d'Onnaing, Vicq, Quarouble par courrier du Sous-Préfet de Valenciennes en date du 06 décembre 2011,

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2011 modifié donnant délégation de signature à M Franck-Olivier LACHAUD, Sous-Préfet de Valenciennes,

Sur proposition de M. le Sous-Préfet de Valenciennes,

.../...

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral du 08 juillet 2008 portant extension du périmètre du syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes est rapporté à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2 :

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes et Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement d'Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, La Sentinelle, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Saint-Saulve, Valenciennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée, pour information, à :

- Mmes et MM. les Maires des communes adhérentes,
- M. l'Administrateur des Finances Publiques chargé de la recette des finances de Valenciennes,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, délégation territoriale du Valenciennois,
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Nord/Pas-de-Calais,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Mme la Directrice des Relations avec les Collectivités Locales – 2^{ème} Bureau.

Fait à VALENCIENNES, le 18 janvier 2012.

Pour le Préfet
et par délégation
LE SOUS-PREFET


Franck-Olivier LACHAUD.



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012013-0007

**signé par Jean- Pierre ROBELET, directeur de l'offre de soins
le 13 Janvier 2012**

R_A R S_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais

Arrêté portant autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale multi sites
- « BIOFLANDRES »

**Arrêté portant autorisation de fonctionnement d'un laboratoire
de biologie médicale multi sites**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DU NORD – PAS-DE-CALAIS**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Daniel LENOIR en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 1977 modifié portant autorisation de fonctionnement sous le numéro 59-074 du laboratoire de biologie médicale «DENIMAL - GRUSON » sis à ARMENTIERES, 5-7-9 rue de l'Industrie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 1977 modifié portant autorisation de fonctionnement sous le numéro 59-181 du laboratoire de biologie médicale «MIANNAY - GHESTEM » sis à BAILLEUL, 5-7 Grand Place ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 1977 modifié portant autorisation de fonctionnement sous le numéro 59-102 du laboratoire de biologie médicale «HERMELIN » sis à HAUBOURDIN, 2 rue Pasteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 1977 modifié portant autorisation de fonctionnement sous le numéro 59-145 du laboratoire de biologie médicale «DERAM – CORBISIER » sis à LOMME, 725 Avenue de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 novembre 1990 modifié portant autorisation de fonctionnement sous le numéro 59-191 du laboratoire de biologie médicale «KUBIK - DEFIVES » sis à WAVRIN, 21-22 Place de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 1995 modifié portant autorisation de fonctionnement sous le numéro 59-228 du laboratoire de biologie médicale «BETHENCOURT MANZAH » sis à ANNOEULLIN, 22 rue Pierre Ogée ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 2008 modifié portant agrément sous le n°99-051 de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ANHABIO » dont le siège social est implanté à ANNOEULLIN (59 112), 22 rue Pierre Ogée ;

Vu la décision de M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nord – Pas-de-Calais du 20 juillet 2011 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général délégué, Directeur de l'Offre de Soins ;

Vu le courrier du 8 juillet 2011 informant de la cessation, à compter du 30 juin 2011, de toute activité au sein du laboratoire de biologie médicale « CORBISIER – DERAM » et de toute participation au sein de la SCP « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE CORBISIER – DERAM » de Monsieur Pierre-Hervé CORBISIER ;

Vu les documents transmis les 29 novembre et 6 décembre 2011 par les représentants de la SELARL « ANHABIO » devenue « BIOFLANDRES », suite à l'acquisition du laboratoire de biologie médicale « KUBIK – DEFIVES » et à l'absorption des sociétés « SELARL MIANNAY – GHESTEM – LABM », « SCP LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DERAM » et « SCP DE DIRECTEURS DE LABM DENIMAL – GRUSON », en vue d'autoriser le fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi sites situé à ANNOEULLIN, 22 rue Pierre Ogée ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « BIOFLANDRES » sis à ANNOEULLIN, 22 rue Pierre Ogée résulte de la transformation de six laboratoires existants et autorisés préalablement à la publication de l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée ;

Sur Proposition du Directeur général délégué, Directeur de l'Offre de Soins ;

ARRÊTE

Article 1er :

A compter du 23 janvier 2012, sont retirées les autorisations de fonctionnement des laboratoires de biologie médicale suivants :

LABORATOIRE « BETHENCOURT – MANZAH »
22 rue Pierre Ogée
59 112 ANNOEULLIN
N° d'inscription sur la liste préfectorale : 59-228
N° FINESS : 59 081 789 6
Directeurs : -Monsieur Marc BETHENCOURT
-Monsieur Mostafa MANZAH

LABORATOIRE « HERMELIN »
2 rue Pasteur
59 320 HAUBOURDIN
N° d'inscription sur la liste préfectorale : 59-102
N° FINESS : 59 080 515 6
Directeur : Madame Françoise HERMELIN

LABORATOIRE « MIANNAY – GHESTEM »
5bis Grand Place
59 270 BAILLEUL
N° d'inscription sur la liste préfectorale : 59-181
N° FINESS : 59 080 807 7
Directeurs : -Madame Anne GHESTEM
-Monsieur Antoine MIANNAY

LABORATOIRE « CORBISIER – DERAM »
725 avenue de Dunkerque
59 160 LOMME
N° d'inscription sur la liste préfectorale : 59-145

N° FINESS : 59 080 621 2
Directeurs : -Monsieur Pierre-Hervé CORBISIER jusqu'au 29 juin 2011
-Monsieur Didier DERAM

LABORATOIRE « DENIMAL – GRUSON »
5-7-9 rue de l'Industrie
59 280 ARMENTIERES
N° d'inscription sur la liste préfectorale : 59-074
N° FINESS : 59 080 806 9
Directeur : Madame Hélène GRUSON
Directeur adjoint : Madame Marie-Jeanne GOMOT

LABORATOIRE « KUBIK – DEFIVES »
21 place de la République
59 136 WAVRIN
N° d'inscription sur la liste préfectorale : 59-191
N° FINESS : 59 081 273 1
Directeur : Madame Corinne KUBIK

Article 2 : à compter du 23 janvier 2012, le laboratoire de biologie médicale «BIOFLANDRES » dont le siège social est situé à ANNOEULLIN (59 112), 22 rue Pierre Ogée et dirigé par Mesdames Anne GHESTEM, Hélène GRUSON, Françoise HERMELIN et Corinne KUBIK et Messieurs Marc BETHENCOURT, Didier DERAM, Mostafa MANZAH et Antoine MIANNAY, biologistes-coresponsables, est autorisé à fonctionner sous le numéro 59-228 sur les sites suivants :

LABORATOIRE « BIOFLANDRES »
22 rue Pierre Ogée
59 112 ANNOEULLIN
N° FINESS : 59 005 186 8
Ouvert au public

LABORATOIRE « BIOFLANDRES »
2 rue Pasteur
59 320 HAUBOURDIN
N° FINESS : 59 005 187 6
Ouvert au public

LABORATOIRE « BIOFLANDRES »
5bis Grand Place
59 270 BAILLEUL
N° FINESS : 59 005 188 4
Ouvert au public

LABORATOIRE « BIOFLANDRES »
725 avenue de Dunkerque
59 160 LOMME
N° FINESS : 59 005 189 2
Ouvert au public

LABORATOIRE « BIOFLANDRES »
7 rue de l'Industrie
59 280 ARMENTIERES
N° FINESS : 59 005 190 0
Ouvert au public

LABORATOIRE « BIOFLANDRES »
21 place de la République

59 136 WAVRIN
N° FINESS : 59 005 191 8
Ouvert au public

La biologiste médicale pour tous les sites est Madame Marie-Jeanne GOMOT.

Article 3 :

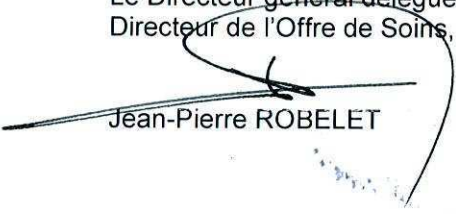
Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé du Travail, de l'Emploi et de la Santé dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ces recours administratifs ne constituent pas un recours préalable au recours contentieux qui peut être formé dans le même délai auprès du Tribunal Administratif de Lille. A peine d'irrecevabilité, le recours contentieux devra être accompagné d'un timbre fiscal de 35€ en application de l'article R.411-2 du Code de Justice Administrative.

Article 4 :

Le Directeur général délégué, Directeur de l'Offre de Soins de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 13 janvier 2012

Pour le Directeur général et par délégation,
Le Directeur général délégué,
Directeur de l'Offre de Soins,



Jean-Pierre ROBELET



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2012018-0002

**signé par Patrick MARKEY, directeur d'Unité territoriale
le 18 Janvier 2012**

**R_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation,
Unité territoriale de la DIRRECTE Nord- Lille**

1ère modification de l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2010 fixant la liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à une rupture conventionnelle
Ressort géographique de l'unité territoriale du Nord - Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord - Pas- de- Calais



PRÉFET DU NORD

Direction Régionale
des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
du Nord-Pas-de-Calais

Unité Territoriale Nord - Lille

1^{ère} modification de l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2010 fixant la liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à une rupture conventionnelle

Ressort géographique de l'unité territoriale du Nord - Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord - Pas-de-Calais

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais

Vu les articles L1232-4, L1232-7 et suivants, L1232-12 et L1232-13 du Code du Travail

Vu l'article L1237-12 du Code du Travail

Vu les articles D1232-4 à D1232-12 et R2272-1 et suivants du Code du travail

Vu l'arrêté ministériel du 09 décembre 2011 portant nomination de Madame Annaïck LAURENT en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2010 portant nomination de Monsieur Patrick MARKEY en qualité de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Responsable de l'unité territoriale du Nord Lille

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 janvier 2012 de Monsieur le Préfet du Nord portant délégation de signature de ses attributions et compétences à Madame Annaïck LAURENT, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais

Vu l'arrêté en date du 03 janvier 2012 portant subdélégation de signature de Madame Annaïck LAURENT, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais à Monsieur Patrick MARKEY, directeur de l'unité territoriale du Nord-Lille

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2010 fixant la liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à une rupture conventionnelle

Après consultation des organisations représentatives visées à l'article D.1232-4 du Code du Travail

ARRETE

Article 1er - La liste des personnes habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement ou à une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, jointe au présent arrêté annule et remplace celle annexée à l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2010.

Le reste de l'arrêté du 1^{er} octobre 2010 est inchangé.

Article 2 - Monsieur le directeur de l'unité territoriale du Nord-Lille de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 18 janvier 2012

Pour le Préfet,
Et par déléation,
Le Directeur de l'unité territoriale du Nord-Lille,


Patriek MARKEY

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	telephone arrêté
Madame	BAERT	Sandrine	Chef équipe propreté	CFDT	UL CFDT - 104 rue Jeanne d'Arc - 59000 LILLE	03 20 88 36 20 06 25 03 78 15
Madame	BARON	Bernadette	Retraitee	CFDT	UL CFDT - 70 Place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	03 20 77 09 50 06 76 63 25 59
Monsieur	CATEL	Christophe	Conducteur car	CFDT	UL CFDT - 104 rue Jeanne d'Arc - 59000 LILLE	06 48 13 48 09 03 20 88 36 20
Monsieur	DESURMAUX	Philippe	Directeur restauration	CFDT	UL CFDT commerces et services - 104 rue Jeanne d'Arc - 59000 LILLE	06 63 24 85 96
Monsieur	DULOMPONT	Sylvain	Magasiner	CFDT	3 bis rue de la Plage - 59265 AUBIGNY AU BAC	06 88 96 51 27 03 21 14 62 15
Madame	DUPONT	Sylvie	Conseillère socio professionnelle	CFDT	15 allée des 5 Bonniers - 59493 VILLENEUVE D'ASCQ	03 61 50 82 49 06 37 97 75 11
Monsieur	DURAND	Michel	Conducteur machine	CFDT	UL CFDT - 104 rue Jeanne d'Arc - 59000 LILLE	03 20 88 36 20 06 25 08 09 41
Monsieur	HOUVENAEGHEL	Jean-Claude	Retraite	CFDT	UL CFDT - 21 rue Donckèle - 59190 HAZEBROUCK	03 28 41 92 30 03 20 77 09 50
Monsieur	HUTSEBAUT	Frédéric	Conducteur routier	CFDT	UL CFDT - 38 rue des Fusiliers Marins - 59140 DUNKERQUE	06 61 42 35 60
Monsieur	KINDT	François	Responsable magasin discount	CFDT	UL CFDT - 38 rue des Fusiliers Marins - 59140 DUNKERQUE	03 28 59 16 61
Monsieur	KWIATKOWSKI	Richard	Imprimeur	CFDT	UL CFDT - 104 rue des Ferronniers - 59500 DOUAI	06 19 32 52 55
Monsieur	LEROY	Fabrice	Gestionnaire immeubles	CFDT	UL CFDT - 139 rue des Ferronniers - 59500 DOUAI	06 74 98 07 23

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	telephone arrêté
Monsieur	LICHTENSTAJN	David	Opérateur production	CFDT	3 square Suffrien - 59 820 GRAVELINES	06 64 12 83 59 03 28 23 13 99
Monsieur	MAES	Philippe	Retraité	CFDT	302 rue du Dr-Maréchal - 59270 MERRIS	03 28 48 75 26 06 61 71 65 66
Monsieur	MELSEN	Michel	Gardienn	CFDT	UL CFDT - 38 rue des Fusiliers Marins - 59140 DUNKERQUE	03 28 59 16 61 06 88 00 19 20
Madame	MILTGEN	Marie Arielle	Chargé missions	CFDT	UL CFDT - 104 rue Jeanne d'Arc - 59000 LILLE	03 20 88 36 20 06 11 78 20 45
Monsieur	PLANQUART	Christophe	Coordinateur logistique	CFDT	UL CFDT - 43 rue de Lille - 59200 TOURCOING	03 20 24 85 24 03 61 92 13 73
Monsieur	PRUVOST	Thierry	Chargé affaires	CFDT	UL CFDT S3C - 104 rue Jeanne d'Arc - 59000 LILLE	06 82 97 59 71 03 20 06 83 29
Monsieur	SUROY	Georges	Réceptionnaire	CFDT	18 place de l'Église - 59320 HALLENES LES HAUBOURDIN	03 20 88 36 20 06 19 79 24 98
Madame	TESTARD	Claudine	Sans emploi	CFDT	137 rue de la Herse - 59500 DOUAI	06 22 52 22 24 06 26 98 60 96
Monsieur	VANDBERBEQ	Alain	Conseiller clientèle	CFDT	542 Grande Rue - 59310 COUTCICHES	06 79 78 24 23 03 20 71 01 69
Monsieur	VERSCHAEVE	Jean-Marie	Contremaître	CFDT	12 rue du Collège - 59380 BERGUES	06 49 72 57 25 03 28 59 16 61
Monsieur	WILPOTE	Stéphane	Technicien	CFDT	UL CFDT Communication Conseil Culture - 104 rue Jeanne d'Arc - 59000 LILLE	06 28 61 30 38
Monsieur	VANDEWALLE	André	Pré-retraite	CFDT Transports	51 bis rue Léon Gambetta - 59170 CROIX	06 70 06 14 19 99 50 56 53 30

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	téléphone arrêté
Monsieur	CAILLIAU	Jean	Retraité	CFE-CGC	UL CFE-CGG - 6 rue Marengo - 59140 DUNKERQUE	03 28 68 77 13 06 08 99 95 37
Madame	COSTENOBEL	Julienne	Responsable logistique	CFE-CGC	19 rue Jean Minet - 59160 LOMME	03 20 93 89 05
Monsieur	COTON	Pierre-Jean	Chargé missions	CFE-CGC	2 avenue Georges Dupont - Z.I. de l'Épinette - 59120 LOOS	03 20 34 25 68
Madame	DELABRE-VANELLE	Martine	Cadre adjointe chef service	CFE-CGC	39 rue Jan Masaryk - 59240 DUNKERQUE	06 60 78 01 22 03 28 69 39 77 08 28 26 38 36
Madame	DELEZENNE	Sylvie	Gestionnaire clientèle marketing direct	CFE-CGC	60 rue Louis Bergot - 59000 LILLE	06 66 53 95 58
Madame	DURLENT	Delphine	Directrice magasin	CFE-CGC	168 rue du Bastion Saint André - Apt 303 - 59000 LILLE	06 63 14 08 95
Madame	GRANATO	Linda	Responsable export logistique	CFE-CGC	19 rue Henri Robert Neu - 59700 MARCQ EN BAROEUL	06 75 08 61 37 03 20 83 81 66
Monsieur	JOUAN	Guy	Retraité	CFE-CGC	26 rue Danièle Casanova - 59179 FENAIN	03 27 86 80 48 06 81 80 41 16
Madame	LIETAR (DYHONDT)	Martine	Demandeur emploi	CFE-CGC	UL CFE-CGG - 69 rue des Fabricants - 59100 ROUBAIX	06 23 31 14 61
Monsieur	MACHER	Jean	Chargé mission emplois compétences	CFE-CGC	528 rue de Lannoy - 59100 ROUBAIX	03 20 81 10 58
Monsieur	PACAUX	Bruno	Retraité	CFE-CGC	4 allée Traversière - 59890 QUESNOY SUR DEULE	03 20 78 98 59 06 62 42 73 76
Monsieur	PANLOU	Pascal	Consultant systèmes information	CFE-CGC	24 rue Michel Ange - 59890 QUESNOY SUR DEULE	06 98 29 95 53 03 20 39 80 66

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	téléphone arrêté
Monsieur	ROUVILLOIS	Pierre	Directeur association service personne	CFE-CGC	1 rue de L'Abbé Desplanques - 59831 LAMBERSART	06 37 18 39 78 06 87 83 44 62
Monsieur	RUGGERI	Dominique	Pré-retraité	CFE-CGC	451 rue François Aricot - 59553 CUINCY	03 27 97 21 24 06 31 72 29 19
Monsieur	BERT	Jean	Retraité	CFTC	UL CFTC - 18 boulevard Leclerc - 59100 ROUBAIX	03 20 20 79 30
Monsieur	BORGIES	Fabrice	Ouvrier spécialisé	CFTC	UL CFTC - 7 rue Desurmont - 59200 TOURCOING	06 65 41 84 10 03 20 24 10 04
Monsieur	BOUREL	Christian	Retraité	CFTC	UL CFTC - 82 rue du Beguinage - 59500 DOUAI	06 81 34 91 68
Monsieur	CHAVATTE	Paul	Conducteur cars	CFTC	3/1/1 rue Eugène Delacroix - 59493 VILLENEUVE D'ASCQ	03 20 67 02 32 06 16 17 24 86
Monsieur	DELHUILLE	Daniel	Licencié économique	CFTC	UL CFTC - 7 rue Desurmont - 59200 TOURCOING	06 99 27 25 20 09 64 46 95 82
Madame	DHIER-ADROVER	Michèle	Déléguée commerciale	CFTC	Parc de Beaumont - 5 allée des Bouleaux - 59100 ROUBAIX	06 07 14 21 13 03 20 74 65 11
Monsieur	EVARD	Jean-Pierre	Technicien principal hors classe	CFTC	54 rue Gay Lussac - 59110 LA MADELEINE	03 20 55 85 49
Monsieur	GROSZ	Christophe	Comptable	CFTC	8 rue de Wagnonville - 59128 FLERS EN ESCRIBIEUX	06 84 39 25 24 03 27 98 31 72 09 60 48 51 43
Monsieur	VAILLENDET	Gilbert	A.M.P.	CFTC	39 rue Jules Ferry - 59430 SAINT POL SUR MER	03 28 66 15 78 06 15 09 70 75 03 28 26 68 00
Monsieur	AERNOUDTS	Pascal	Formateur industrie	CGT	18 rue de la Chatellerie - 59380 STEENE	06 88 55 26 98 03 28 58 49 71

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêtié	téléphone arrêtié
Monsieur	ASSADI	Moumir	Conducteur machine mise sous pli	CGT	UL CGT - 43 rue de Lille - 59200 TOURCOING	06 98 84 65 74 03 20 24 48 34
Monsieur	BALLOY	Pascal	Prétraité	CGT	13 rue des Frères Delreux - 59390 LYS-LEZ-LANNOY	03 20 89 63 18
Monsieur	BEAUMONT	Hervé	Aide soignant	CGT	Syndicat CGT Centre Hospitalier Douai - Route de Cambrai - B.P. 10740 - 59507 DOUAI CEDEX	03 27 94 70 56 06 74 75 98 26
Monsieur	BERNARD	Michel	Tôlier	CGT	UL CGT - 134 rue de Lille - 59250 HALLUIN	06 17 40 07 54
Monsieur	BISSINGER	Ludovic	Vendeur	CGT	UL CGT - 78 Bd de Belfort - 59100 ROUBAIX	03 20 89 63 18
Monsieur	BOYAVAL	Philippe	Cuisinier	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	BRAHIM	Houssine	Ingénieur informatique	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61 03 27 41 78 48 06 31 84 94 92
Mademoiselle	BRIOT	Virginie	Conseiller commercial	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Mademoiselle	BUISINE	Marie-Christine	Hôtesse caisse	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	CANNESON	Samuel	Ingenieur études	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61 06 60 43 93 31
Monsieur	CAZE	Jérôme	Préparateur commandes	CGT	UL CGT - 43 rue de Lille - 59200 TOURCOING	07 61 05 86 42 03 20 24 48 34
Madame	CHEBOUT	Myriam	Demandeur emploi	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	telephone arrêté
Monsieur	COEUGNART	Jean-Marie	Retraité	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	03 20 77 21 92
Monsieur	CREPIN	Gilbert	Retraité	CGT	UL CGT - 14 rue de la Cunette - 59140 DUNKERQUE	06 64 38 72 46 03 28 59 10 46 03 28 27 87 39
Monsieur	DANCOISNE	Hervé	Archiviste	CGT	UL CGT - 43 rue de Lille - 59200 TOURCOING	06 82 78 67 01 03 20 24 48 34
Monsieur	DECATOIRE	Frédéric	Chauffeur poids lourd	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	DEJARDIN	Jean-Christophe	Technicien atelier	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	03 20 77 21 92
Madame	DELCAMPE	Nathalie	Agent logistique	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	DEPIENNE	Olivier	Cariste préparateur	CGT	UL CGT - 101 bis rue Barthélémy Delepaul - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	DERAED	Philippe	Chef cuisine	CGT	UL CGT - 134 rue de Lille - 59250 HALLUIN	06 76 16 95 10
Monsieur	DETHOOR	Michel	Agent production	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	03 28 48 03 68 06 01 35 09 09 03 28 41 93 16 03 20 77 21 92
Monsieur	DUQUENOY	René	Chauffeur fours	CGT	UL CGT - B.P. 20077 - 59559 COMINES CEDEX	03 21 27 00 17 06 86 77 51 96
Monsieur	FERREIRA	Alberto	Ouvrier qualifié	CGT	UL CGT - 134 rue de Lille - 59250 HALLUIN	06 62 71 76 93
Monsieur	FOBERT	Philippe	Mécanicien	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61 03 20 60 17 85 06 23 84 13 35

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	telephone arrêté
Monsieur	GEELEIR	Christophe	Vendeur réceptionniste SAV	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Mademoiselle	GOSLIN	Virginie	Employée restauration	CGT	UL CGT - 101 bis rue Barthélémy Delespaul - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	GRIMONPONT	Michel	Retraité	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	GRONOW	Marc	Technicien électronique	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61 06 50 21 93 99
Monsieur	HADDOUCHE	Mohammed	Technicien chauffage	CGT	13 rue Michel Sanchez - 59119 WAZIERS	06 10 65 09 56
Monsieur	HAGE	Jean-François	Ingénieur	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	HELLEBUYCK	Dominique	Technicien qualifié	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61 03 20 96 31 36
Madame	HURTREL-HUDE	Delphine	Visiteuse médicale	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61
Monsieur	KÖLLIKER	Alain	Technicien maintenance	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	06 11 61 50 73 03 20 77 21 92
Madame	LABARRE	Martine	Responsable site CE SNCF	CGT	UL CGT - 34 rue Merlin de Douai - 59500 DOUAL	03 27 08 02 27 06 75 49 52 19 03 27 81 76 52 06 81 82 37 83
Monsieur	LALLEMANT	Jean-Paul	Agent technique	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	03 20 77 21 92 06 34 77 80 23
Monsieur	LAMAIRE	Claude	Retraité	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêé	téléphone arrêé
Monsieur	LAVIEVILLE	Gino	Magasinier	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	06 64 78 93 98 03 20 77 21 92
Monsieur	LEMAITRE	Serge	Contrôleur logistique	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61 06 78 98 78 99
Monsieur	MASSON	Philippe	Tisserand	CGT	UL CGT - 134 rue de Lille - 59250 HALLUIN	06 19 21 96 13
Monsieur	MORGAND	Thierry	Technicien surface	CGT	5 rue Pierre Semard - 59180 CAPPELLE LA GRANDE	06 31 59 77 67
Mademoiselle	MORTIER	Catherine	Televendeuse publicité	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	NOLIN	Frédérie	Magasinier	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61 06 23 10 69 70
Monsieur	OESTLANDT	Bruno	Couvreur	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	06 61 70 48 17 03 20 35 04 62
Monsieur	POUWELS	Thierry	Technicien Mécanicien	CGT	UL CGT - 14 rue de la Curette - 59140 DUNKERQUE	03 28 59 10 46
Monsieur	RACANO-SCHIEERS	Salvatore	Conducteur ambulancier	CGT	UL CGT - 43 rue de Lille - 59200 TOURCOING	06 87 03 01 02 09 81 35 19 75
Madame	RAKOTOMAVO	Aurélié	Gestionnaire comptable	CGT	UL CGT - 101 bis Barthélemy Delespaul - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00
Monsieur	RECIO	Anibal	Papeter	CGT	UL CGT - 134 rue de Lille - 59250 HALLUIN	06 85 67 48 03
Monsieur	REGIACORTE	Giuseppe	Retraité	CGT	UL CGT - 78 Bd de Belfort - 59100 ROUBAIX	06 22 51 16 83

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	téléphone arrêté
Monsieur	ROPTAL	Will	Employé polyvalent	CGT	UL CGT - 14 rue de la Cunette - 59140 DUNKERQUE	03 61 30 99 36 06 60 82 77 68
Madame	SPAES	Chislaine	Femme ménage	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	06 61 39 26 46
Madame	TERRAIN MOREIRA	Cathy	Ouvrière	CGT	UL CGT - 43 rue de Lille - 59200 TOURCOING	06 11 01 98 76 03 20 24 48 34
Monsieur	TOURLOS	Daniel	Ouvrier chanter	CGT	22 rue Manosque - 59490 SOMAIN	06 16 06 57 50 06 35 38 25 54 03 59 07 20 94
Monsieur	TRENEL	Jackie	Technicien électroménager	CGT	UL CGT - Place St Piat - BP 136 - 59471 SECLIN CEDEX	03 20 90 11 61 03 20 58 54 27 06 85 90 13 73
Monsieur	TROUILLET	Dominique	Chauffeur collecte collective	CGT	UL CGT - Bourse du Travail - rue Geoffroy St Hilaire - 59042 LILLE CEDEX	03 20 86 11 00 06 89 45 67 51
Monsieur	TURPIN	Patrick	Mouleur main fondée	CGT	UL CGT - 70 place Jules Guesde - 59280 ARMENTIERES	03 21 66 36 37 03 28 41 93 16 06 88 25 15 83 03 20 77 21 92
Monsieur	VERMEERSCH	Jacques	Retraité	CGT	UL CGT - B.P. 20077 - 59559 COMINES CEDEX	03 20 39 15 84 06 75 59 18 38 03 20 39 17 78
Madame	WILLEM	Pascale	Auxiliaire vie sociale	CGT	UL CGT - 78 Bd de Belfort - 59100 ROUBAIX	06 29 55 51 08
Monsieur	VIMEUX	Alain	gestionnaire stock	CGT	20 rue Lulli - 59760 GRANDE SYNTHE	06 85 87 96 21
Monsieur	ZABOUN	Mohamed	Préparateur commandes	CGT	UL CGT - 43 rue de Lille - 59200 TOURCOING	06 05 42 69 05 03 20 24 48 34
Monsieur	BONDELU	Dominique	Comptable	FO	UL FO - 78 boulevard Belfort - 59100 ROUBAIX	06 03 61 23 66 03 20 89 63 14

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	téléphone arrêté
Monsieur	BRAEMS	Josian	Retraité	FO	UL FO - 21 rue Donckèle - 59190 HAZEBROUCK	03 28 41 89 85 06 38 67 89 69 03 28 41 68 29
Madame	BUNIET	Irène	Retraitee Education nationale	FO	17 rue Jean Bart - 59430 SAINT POL SUR MER	03 28 64 05 36
Monsieur	DEFIVES	Bruno	Magasinier	FO	UL FO - 70 place Jules Guesste - 59280 ARMENTIERES	06 35 05 99 73 03 20 77 10 66
Monsieur	DELFORGE	Jean-Claude	Techniciens métiers banque	FO	"La tanière" - 2 rue du Riez d'Enneccourt - 59133 CAMPAIN EN CAREMBAULT	06 85 62 91 18 03 20 90 65 16
Madame	DESMETTRE	Sandrine	Gestionnaire simplification administrative	FO	UL FO - 103 rue Barthélémy Delespaul - BP 2023 - 59013 LILLE CEDEX	06 84 68 18 15 03 20 85 10 85
Madame	EGRET	Mélanie	Conseiller clientèle	FO	UL FO - 40 rue Marcel Hénaux - 59240 DUNKERQUE	03 28 63 39 10
Monsieur	FOURNIER	Jean-Claude	Agent maîtrise	FO	UL FO - 40 rue Marcel Hénaux - 59240 DUNKERQUE	03 28 63 39 10
Monsieur	GEERAERT	Michel	Retraité	FO	L.L FO - 40 rue Marcel Hénaux - 59240 DUNKERQUE	03 28 63 39 10
Monsieur	GRYSON	Bruno	Retraité	FO	UL FO - 196 rue de Guisnes - 59200 TOURCOING	03 21 69 56 37 06 19 49 62 44
Monsieur	ISAERT	Régis	Chef équipe	FO	UL FO 40 rue Marcel Hénaux - BP 5289 - 59379 DUNKERQUE CEDEX 1	03 28 63 39 10
Monsieur	MACOU	Francis	Retraité	FO	74B/42 rue Emile Vandenberghe - 59800 LILLE	03 20 81 02 39
Monsieur	MARSIL	Stéphane	Responsable logistique	FO	30 rue Rubens - 59800 LILLE	03 20 91 20 46 06 18 32 55 84

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	téléphone arrêté
Monsieur	MICUCCI	Joël	Commercial assurance	FO	68 Avenue Butin - 59000 LILLE	06 60 38 48 76 03 20 09 85 78
Monsieur	MOTIGNY	Jacky	Aide-soignant	FO	31/6 rue d'Arcole - 59000 LILLE	06 69 54 47 15
Madame	PAGNIER	Teodora	VRP	FO	UL.FO - 103 rue Barthélémy Delespaul- BP 2023 - 59013 LILLE CEDEX	06 83 88 73 34
Monsieur	PRUVOST	Jacques	Directeur	FO	La Grande Campagne - 59242 CAPPELLE EN PEVELE	03 20 59 26 46 03 20 64 23 36 06 61 18 39 02
Monsieur	PRZYBYLA	Francis	Enseignant	FO	UL.FO - 40 rue Marcel Hénaux - 59240 DUNKERQUE	03 28 63 39 10
Madame	RICHA	Halima	Hôtesse cuisine	FO	88/16/4 rue Pierre Corneille - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	06 84 89 38 77 06 75 07 21 68
Madame	SOKOWICZ	Dorothee	Assistante administrative	FO	30 rue Rubens - 59800 LILLE	03 20 91 20 46 06 67 63 53 31
Monsieur	VOREUX	Pascal	Chel pare	FO	UL.FO - 103 rue Barthélémy Delespaul- BP 2023 - 59013 LILLE CEDEX	06 08 99 53 65
Monsieur	DAUPHIN	Patrick	Chef de sites	SANS	10 rue Léo Lagrange - 59239 THUMERIES	03 20 86 36 00 06 48 99 44 21 09 53 58 67 63
Monsieur	DE CECCO	Roland	Contrôleur route	SANS	147 rue André Stepinski - Résidence Gaëlle - 59146 PECQUENCOURT	06 61 99 79 52 03 27 90 44 25
Monsieur	DEWAILLY	Nicolas	Responsable exploitation logistique	SANS	8 rue du Viguer - 59134 WICRES	06 08 74 19 00
Monsieur	FORTIS	Jean-Claude	Retraité	SANS	Résidence du Parc - 34 rue Fleming - 59139 WATTIGNIES	03 20 96 03 57

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	téléphone arrêté
Monsieur	FRANCOIS	Pascal	Préparateur commandes	SANS	Supermarchés Match - 14 avenue de la Rotonde - 59160 LOMME	06 89 06 09 30
Monsieur	MILON	Stéphane	Cariste-préparateur	SANS	Supermarchés Match - 14 avenue de la Rotonde - 59160 LOMME	06 70 66 95 26 03 20 92 21 53
Monsieur	NOWE	Sébastien	Fonctionnaire Ministère Défense	SANS	22 rue de la Chapelle - 59130 LAMBERSART	06 80 74 43 69
Monsieur	PILU	Franck	Formateur assemblage véhicule	SANS	31 rue d'Alger - 59000 LILLE	06 03 38 37 52 03 27 22 56 01
Monsieur	RICHART	Jean-Luc	Agent hospitalier service logistique	SANS	14 rue des Ecoles - 59160 LOMME	06 61 25 44 69
Monsieur	STOPPE	Bruno	Responsable zone	SANS	44 rue Gambirinus - 59520 MARQUETTE LEZ LILLE	06 60 99 04 26
Monsieur	MAHFOUDI	Merzak	Equipier collecte	SGAD	54 rue Anatole France - 59155 FACHES THUMESNIL	06 23 90 43 10 03 20 40 76 41
Madame	DELBERGUE	Katy	Responsable encaissements	SNA-CAT-PRCA	25 rue Danièle Casanova - 59223 RONCQ	06 64 75 98 61
Monsieur	DEVOS	Michel	Employé banque	SNIACAM	112 rue MeuffHouck - 59254 GHYVELDE	06 81 72 23 12
Monsieur	VERHEGGEN	Philippe	Directeur agence bancaire	SNIACAM	506 rue Voltaire Tison - 59870 VRED	06 21 24 22 84
Monsieur	AGNOLETTI	Jean William	Aide soignant	SOLIDAIRES	10 rue Louis Decherf - 59193 ERQUINGHEM-LYS	09 75 23 66 01 03 28 50 33 60
Monsieur	COUSIEN	Didier	Formateur	SOLIDAIRES	7 avenue Gaspard Malo - 59240 DUNKERQUE	06 31 67 25 63

civilité	nom	prénom	activité	représentation syndicale	adresse arrêté	téléphone arrêté
Monsieur	HENNION	Bernard	Retraité	SOLIDAIRES	42 allée des Campanules - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	03 20 05 03 15
Monsieur	MAAMAR	Rabah	Chief service sécurité incendie	SOLIDAIRES	UL SOLIDAIRES - 84 rue de Cambrai - 59000 LILLE	06 65 49 50 01
Madame	MERSSEMAN	Virginia	Opératrice	SOLIDAIRES	8 rue du Berry - 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	06 05 44 30 07
Monsieur	MUYS	Christian	Contrôleur territorial eaux assainissement	SOLIDAIRES	95 rue de la Chapelle - 59279 LOON PLAGE	03 28 27 35 97 03 28 62 72 23
Monsieur	VINCENT	Dominique	Formateur	SOLIDAIRES	52 avenue des Flandres - 59190 HAZEBROUCK	06 27 57 51 31 03 28 43 14 19 03 28 43 87 00
Madame	BAKKALI	Tassadit	Demandeur emploi	UNSA	UD UNSA - 2 rue Wateau - 59000 LILLE	03 20 61 03 25 03 20 30 02 88
Monsieur	DE GHEY	Christophe	Délégué médical	UNSA	UD UNSA - 2 rue Wateau - 59000 LILLE	06 08 28 03 41
Monsieur	DELESALLE	Renaud	Visiteur médical	UNSA	UNSA - bd Jean Baptiste Lebas - 59000 LILLE	06 62 94 97 65 03 20 09 07 81 03 20 30 02 88
Monsieur	MOREAU	Philippe	Serveur restauration traditionnelle	UNSA	21 chemin Mitroyen - 59390 TOUFFLERS	06 27 50 00 51 06 64 70 53 93
Madame	PI RODRIGUEZ	Juana	Animation	UNSA	UD UNSA - 2 rue Wateau - 59000 LILLE	06 78 51 85 42 03 20 04 58 04 03 20 30 02 88
Madame	RAY	Béatrice	Chef projet	UNSA	UNSA - 32 bd Jean Baptiste Lebas - 59000 LILLE	06 03 18 90 57 03 20 30 02 88